



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

**AN 2016
16-038**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille SEIZE, le 27 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Sébastien GUERIN, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe LEYMARIE, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Bernard GRIGY, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à Mme Armène ISIDORE,
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Pascal ANDRE
Mme Laurence DENAND, procuration à Mme Sylvia PADIOU
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Dominique BELHOMME

Absents excusés :

M. Gilles LECOLE (a quitté la salle momentanément et n'a pas pris part au vote), Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Mohamed ZERKOUN,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 23

Votants 30

DATE D'AFFICHAGE :

20/05/2016

OBJET : RENOUELEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L212-1 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20160527-DEL16_038-DE

Vu la Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu l'arrêté préfectoral n°08-199/DDD du 12 décembre 2008 portant création d'une zone d'aménagement différé sur le territoire d'Aubergenville,

Considérant que dans le cadre de la loi du Grand Paris du 6 juin 2010, l'ensemble des Zones d'Aménagement Différé (ZAD), créées en 2008 de l'OIN Seine Aval, doivent être renouvelées au plus tard le 6 juin 2016,

Considérant que la mise en place de cette ZAD induit l'institution d'un droit de préemption sur l'ensemble de son périmètre au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, à l'exclusion de tout autre droit de préemption,

Considérant que ce droit de préemption est mis en œuvre pour répondre au projet de territoire Seine et Aval et notamment :

- l'accueil d'activités économiques nouvelles et diversifiées et l'amélioration du taux d'emploi qui constitue la première priorité,
- le développement de l'offre de logements, en facilitant les parcours résidentiels de la population présente et par l'accueil d'une population nouvelle, qui constitue un levier déterminant de la transformation du territoire,

Considérant que la ZAD permet de maîtriser l'évolution des prix fonciers, de préserver la possibilité d'un aménagement cohérent et de constituer des réserves foncières,

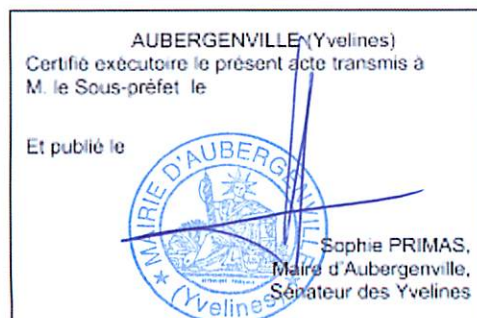
Considérant que le périmètre de ZAD créé en 2008 sur Aubergenville a été modifié après échanges avec les services préfectoraux et que les terrains agricoles situés au sud, au lieudit "Plaine de Montgardé" en sont ainsi exclus,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission Finances - Urbanisme le 17 mai 2016,

Ayant entendu l'exposé de Mme Nadette PRUVOST, Conseillère municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix Pour, 2 Abstentions : M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Se prononce favorablement** sur le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé selon le périmètre annexé à la présente délibération,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS

Maire d'Aubergenville

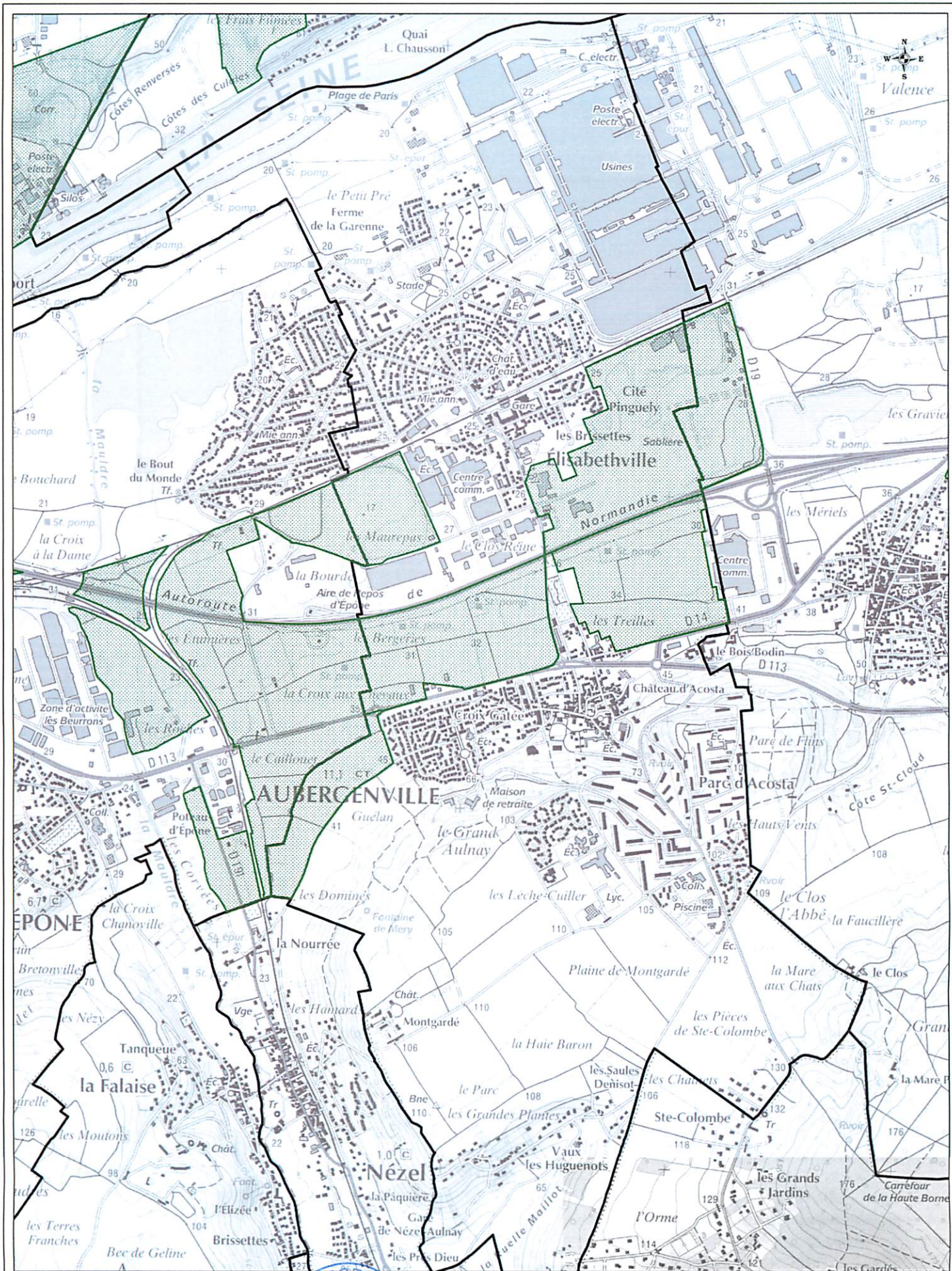
Sénateur des Yvelines



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com



AUBERGENVILLE - ZAD OIN SA

Source des données : DDT78/SPACT/SI
 Fond cartographique numérique : BD Topo® (IGN)

Réalisation : DDT78/SPACT/SI
 Date : 18/02/2016

REÇU EN PREFECTURE
 Echelle : 1/15000
Le 03/06/2016

Application agréée E-legalite.com



Loprié PRINAS
Maire d'Aubergenville, Serateau de Javres -

DEL 16-038

078-217800291-20160527-DEL16_038-DE